

Date de l'inspection : AAAA / MM / JJ

RENSEIGNEMENTS SUR LE PUIITS

Nom du puits		Coord. lat (nnn° nnn' nnn")	Coord. long (nnn° nnn' nnn")
Nom légal complet du titulaire de licence		État du puits (cocher une seule case, voir les notes au verso)	
Dossier		<input type="checkbox"/> Productif <input type="checkbox"/> Abandonné provisoirement <input type="checkbox"/> Abandonné <input type="checkbox"/> Injection <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	
ID			

ÉVALUATION

1. Y a-t-il un repère visible en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	18. Relevés de H2S? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. La tête de puits est-elle retenue par une chaîne et verrouillée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tube de pompage (ppm) : _____
3. Le puits est-il dans une zone H2S? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tubage intermédiaire (ppm) : _____
4. Le puits renferme-t-il un tube de pompage? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tubage de production (ppm) : _____
5. Le puits renferme-t-il une pompe et des tiges? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tubage de surface (ppm) : _____
6. Y a-t-il une garniture d'étanchéité au-dessus des tubes perforés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	19. Capacité de pression de tous les éléments : _____ kPa
7. Y a-t-il de l'équipement de production? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	20. Faut-il un nettoyage supplémentaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8. La zone est-elle débroussaillée jusqu'à 10 m autour de la tête du puits? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	21. Condition du puisard : <input type="checkbox"/> Acceptable <input type="checkbox"/> Non acceptable
9. Les vannes de tête de puits fonctionnent-elles librement? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	22. Y a-t-il des préoccupations environnementales? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
10. Y a-t-il des bouchons taraudés en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	23. Le schéma de la tête de puits est-il inclus? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>(Annoter clairement le schéma et y inscrire les renseignements sur le type, la taille et la pression de marche nominale pour les composantes de la tête de puits et de la tête d'éruption.)</small>
11. La mise à l'air libre du tubage de surface est-elle ouverte et bien orientée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	24. Photos de la tête de puits, des vannes, du balisage et du bail : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12. Du gaz ou de l'eau s'échappent-ils de l'évent du tubage de surface? (Un essai à la bulle de 10 minutes doit être effectué.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Veuillez fournir une liste des photos et joindre ces dernières en leur attribuant les métadonnées pertinentes et un nom de fichiers approprié dans l'ordre énuméré. Indiquer le nom du puits dans les métadonnées.
13. Y a-t-il migration de gaz naturel à l'extérieur du tubage de surface? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____
14. Pression du tubage de production – puits fermé : _____ kPa	_____
15. Pression du tubage intermédiaire – puits fermé : _____ kPa	_____
16. Pression du tubage de pompage – puits fermé : _____ kPa	_____
17. Pression du tubage de surface – puits fermé : _____ kPa	_____

COMMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur autorisé de l'exploitant

Courriel de l'inspecteur

Cellulaire de l'inspecteur

Téléphone de l'inspecteur au bureau

Par la présente, je déclare que je suis autorisé à effectuer l'inspection du puits, et j'atteste que, en me fondant sur mes connaissances personnelles des opérations effectuées au puits susnommé, les renseignements contenus dans les présentes et dans les documents à l'appui sont exacts.

Signature

AAAA/MM/JJ

Signé le

AVERTISSEMENT

Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis par la Direction des ressources pétrolières et gazières en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz* et de l'article 29 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, aux fins de régir les activités pétrolières et gazières au Yukon. Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec la Direction, au 1-800-661-0408, poste 7042.

En cas de contradiction ou de divergence entre le présent formulaire et une disposition de la *Loi sur le pétrole et le gaz* du Yukon ou de ses règlements d'application, cette dernière a préséance.

Direction des ressources pétrolières et gazières

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, gouvernement du Yukon

400, rue Main, bureau 211, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B2

Tél. : 867-393-7042 • Téléc. : 867-393-6262 • Courriel : oilandgas-COO@gov.yk.ca

NOTES

- 1. Références géographiques :** Les coordonnées du puits doivent être indiquées en utilisant le système de référence NAD83.
- 2. Mise à l'air libre du tubage de surface :** Pour déterminer si du gaz ou de l'eau s'échappent de l'évent du tubage de surface, un test à la bulle de 10 minutes doit être effectué en suivant la procédure prévue à l'annexe 3 de la Directive 020 émise par l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta.
- 3. Photos :** Toutes les photos jointes au rapport d'inspection de puits doivent montrer les éléments suivants :
 - Vue d'ensemble de la tête de puits dans son intégralité (vues exigées : de face, arrière, à 90 degrés).
 - Configuration de l'évent et de la vanne du tubage de surface.
 - Vue d'ensemble des conditions du bail.Autres photos (au besoin) montrant que toutes les ouvertures sont obturées à l'aide d'un bouchon configuré de manière à prévenir les risques liés à la pression emprisonnée (bouchons de purge, robinets à pointeau, etc.), et que la tête de puits est retenue par une chaîne et verrouillée.
- 4. État du puits :** État du puits conformément aux dispositions de la *Loi sur le pétrole et le gaz* et de ses règlements d'application :
 - Puits productif – s'entend d'un puits qui produit ou qui est capable de produire du pétrole ou du gaz selon la définition qu'en donne la *Loi sur le pétrole et le gaz*.
 - Puits abandonné provisoirement – s'entend d'un puits dont les travaux de forage ou les activités de production y ont été temporairement interrompus, qui est obturé et dont le chantier a été nettoyé conformément aux directives de la partie 7 du *Règlement sur les travaux de forage et de production de pétrole et de gaz* (Yukon).
 - Puits abandonné – s'entend d'un puits qui a été obturé de façon permanente selon la définition qu'en donne le *Règlement* susmentionné.
 - Puits d'injection – s'entend d'un puits foré, en train d'être foré ou utilisé dans le but d'injecter du gaz, de l'air, de l'eau ou toute autre substance dans une formation souterraine.